

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°762.86/2022

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 07 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Christelle DUPRIEZ, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 13 décembre 2022*) M. Dimitri WIIDEZ (*procuration à M. Jean-Claude DESMENEZ du 13 décembre 2022*) **Adjoints**, Mme Christiane DUMONT (*procuration à Mme Claudine BEDENIK du 13 décembre 2022*), M. Patrick DUBREUCQ (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 13 décembre 2022*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Patrick ALLARD du 09 décembre 2022*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Christophe DUMONT du 13 décembre 2022*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à M. Jean-François JOOS le 13 décembre 2022*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 09 décembre 2022*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à Mme Stéphanie CARAMOUR du 13 décembre 2022*), M. Rémi KRZYKALA (*procuration à Mme Christelle DUPRIEZ du 13 décembre 2022*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : M. Jean-Bernard FENET, **Conseiller municipal**.

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

SECRÉTAIRE : Mme Christelle DUPRIEZ

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2022.

IV/ AFFAIRES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF 2023

SUBVENTION EN FAVEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du Centre communal d'action sociale, il y a lieu de lui octroyer une subvention annuelle au titre de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 691 400 €.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 65.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.
Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 13 décembre 2022

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le **15 DEC. 2022**
Et de la publication le **15 DEC. 2022**
Fait à Sin-le-Noble, le
Le Maire **15 DEC. 2022**

Christophe DUMONT